

Affichage le 14 mars 2023

VILLE de MAISONS-LAFFITTE  
-Yvelines-

N°037/2023

**DECISION PORTANT DEPOT DE DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE  
POUR LE REMPLACEMENT DE LA TOITURE DES SANITAIRES DE L'ECOLE  
ELEMENTAIRE ALAIN-LEDREUX**

Le Maire de la Ville de Maisons-Laffitte ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.2122-22 donnant au maire possibilité de recevoir délégation du Conseil municipal pour traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence de celui-ci ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 3 juillet 2020, donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires qui relèvent normalement de l'Assemblée Communale ;

CONSIDERANT que l'état de la toiture des sanitaires de l'école élémentaire Alain-Ledreux, située 66 rue Saint-Nicolas, nécessite son remplacement ;

**DECIDE**

- **DE DEPOSER** un dossier de déclaration préalable relatif au remplacement de la toiture des sanitaires de l'école élémentaire Alain-Ledreux, située 66 rue Saint-Nicolas.

Fait à Maisons-Laffitte, le 10 mars 2023

 Le Maire  
  
J. MYARD